



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV068-1 - La copropriété neuve sous l'angle du droit de la construction

Durée : 2h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Directeurs, Gestionnaires de copropriété, assistants.

Objectifs pédagogiques

Mise à jour des connaissances en matière de droit de la construction (assurances obligatoires, garanties légales...) pour le syndic d'immeuble issus notamment de VEFA.

Pré-requis

Pratique de la copropriété et connaissances en droit de la construction.

Programme

1 - La copropriété neuve sous l'angle du droit de la construction.

- 1.1 - La vente d'immeuble à construire.
 - La vente à terme.
 - La vente en état futur d'achèvement.

- 1.2 - Les acteurs de la construction.
 - Le Maître d'ouvrage.
 - Le Maître d'ouvrage délégué.
 - Les constructeurs.

- 1.3 - Les garanties de la construction.
 - La garantie de parfait achèvement (GPA).
 - La garantie biennale de bon fonctionnement.
 - La garantie décennale.

1.4 - La garantie propre à la VEFA : La garantie des vices apparents et défauts de conformité.

1.5 - Les assurances obligatoires.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

- L'assurance responsabilité décennale.
- L'assurance dommages ouvrage.

2 - Les premiers pas d'une copropriété neuve.

2.1 - Le syndic provisoire.

2.2 - La composition particulière du Syndicat.

2.3 - Les missions administratives du syndic.

- La première liste des copropriétaires.
- La fiche synthétique.
- Obtenir du promoteur les documents de la copropriété.
- La remise des clefs des locaux communs.
- Le financement de la période transitoire.
- Les obligations comptables du syndic provisoire.
- La signature des premiers contrats.

2.4 - La responsabilité du syndic.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE